



LIMINAIRE

CSA du 10 mars 2026

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du CSAR de l'Insee,

Même si ce CSA ne se réunit pas aujourd'hui en formation spécialisée, deux observations sont apportées par notre syndicat **FO-Insee** dans cette déclaration liminaire. Les questions posées aujourd'hui n'attendent pas de réponses dans l'immédiat, mais une véritable réflexion de l'administration sur ces sujets.

Où en est l'instruction de l'expertise externe de la DG ? L'administration prend-elle conscience que le management toxique se diffuse peu à peu dans les services ? Quels leviers pour s'en défaire ?

Continuons sur le volet rémunérations, dossier très important dans le contexte actuel inflationniste notamment au niveau des carburants. Ce dossier concerne tous les agents de l'Insee quelque soit leur statut, titulaires, contractuels dans un cadre d'emplois (enquêteurs) ou non (contractuels de droit public autre).

FO-Insee n'abordera pas la remise en cause des droits des agents par la DGAFP au travers de la modification des Autorisations Spéciales d'Absence liées aux événements familiaux, qui est non seulement une régression sociale, mais également un non-sens pour la politique familiale.

La ponction d'un jour de carence en cas de maladie et le rabotage de 10 % sur les rémunérations de toutes natures confondues durant un arrêt de maladie viennent encore assombrir ce tableau.

La dernière revalorisation du point d'indice des fonctionnaires remonte au 1^{er} juillet 2023 +1,5 % d'augmentation. La suppression de la GIPA et la diminution des promotions sont venues grossir le tableau de mécontentement des agents de la fonction publique et de l'Insee en particulier. Le seul point positif sur le sujet est la revalorisation automatique des bas de grille sur l'augmentation du SMIC. Bilan tout de même à considérer : accentuation du tassement des grilles.

Quels leviers pour motiver les agents dans le cadre de leur travail si la rémunération de leur travail stagne ? La reconnaissance nous suggère-t-on, comme réponse, oui, mais sous quelle forme et existe-t-elle véritablement, au sein de notre institut ? **FO-Insee** en doute de plus en plus.

FO-Insee est conscient que vous ne disposez pas des moyens d'agir sur toutes les rémunérations mais nous vous demandons, comme nous le faisons auprès de nos fédérations de faire remonter aux instances compétentes ces freins à la motivation des agents.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour voter sur les LDG mobilités et promotions afin que celles-ci soient en conformité avec les différentes modifications statutaires des corps à l'Insee.

Pour **FO-Insee** ces circulaires traduisent une volonté d'être conforme au droit, mais ne font en aucun cas état du ressenti des agents à leurs égards. Dans les faits, l'administration devrait se conformer à leur application mais qu'en est-il dans la réalité ? Les syndicats, quels qu'ils soient n'étant plus là pour vérifier la stricte application des critères, des doutes s'installent pour les agents, tant pour les promotions que pour les mobilités.

Maintenant un nombre plutôt infime de recours déposés par les agents, pourrait nous faire penser que l'administration effectue très bien son travail. Acceptons-nous ce modus-vivendi ?

FO-Insee ne le cautionnera pas.

FO-Insee vous posera toutes les questions liées à ces deux circulaires.

Fait à Montrouge le 10 mars 2026



chacun pour tous avec

